



Violences policières : ça suffit !

lundi 18 mars 2019, par [Bariaud](#)

ACTUALITÉ

VIOLENCES POLICIÈRES : ÇA SUFFIT !

300 cas avérés de violences policières, au moins 2000 blessé·es : depuis le début du mouvement des « Gilets Jaunes », la violence policière est particulièrement importante. Le nombre de mutilé·es et de blessé·es chez les manifestant·es est plus important qu'en 1968 !

06

Le Lien N°196 - mars 2019



La jeunesse est aussi victime de ces violences. Ainsi, samedi 2 février 2019, alors qu'il participait à la manifestation en soutien aux mutilé·es et aux blessé·es, Louis Boyard, président de l'UNL, a été blessé. Il n'est pas innocent, dans une démocratie, que le président du principal syndicat lycéen soit pris pour cible physiquement lors d'une manifestation.

Cette répression tient lieu de politique pour un gouvernement sombrant dans le discrédit général et, par-là, ce sont les libertés démocratiques qui sont mises en danger.

Déjà, durant les mobilisations contre la loi Travail, la CGT avait dénoncé les limitations drastiques au droit de manifester (fouilles, contrôles, périmètres de sécurité) ainsi que les violences qui s'abattaient contre les citoyen·nes, les militant·es syndicaux et politiques, visant à brider toute contestation. Ces dérives du pouvoir sont inacceptables dans un État de droit, pays des droits de l'homme ! Mais elles perdurent !

Depuis maintenant plusieurs semaines, le gouvernement n'entend pas les revendications légitimes du

mouvement populaire et spontané des « Gilets Jaunes » et de la mobilisation des syndicats de salarié·es, de lycéen·nes et d'étudiant·es. Bien au contraire, en déployant une escalade de la violence, l'État manque à son devoir de protection des citoyen·nes et des manifestant·es.

La FERC-CGT, allant dans le sens de la CGT et de la Ligue des Droits de l'Homme qui ont saisi le Conseil d'État, exige la levée de toutes les mesures portant atteinte au droit de manifester, l'abandon et l'interdiction de toutes les armes dites non-létales mais dont l'utilisation conduit à des mutilations ou à des décès (telles que les « Flash Balls » et les grenades de désencerclement) et que la surveillance soit totalement faite sur les chaînes de commandement responsables des violences policières ayant abouti à des blessures de manifestant·es.

Une nouvelle loi attaquant la liberté de manifestation vient d'être votée, mettant en danger nos libertés démocratiques.

Adoptée à l'Assemblée nationale à marche forcée, sans réel débat parlementaire, ayant été tricotée et détricotée, ayant fait l'objet de vives critiques et alertes de la part de nombreuses organisations syndicales, politiques et associatives défendant les droits de l'homme, cette loi liberticide met en place un véritable arsenal répressif dangereux pour une démocratie et un État de droit.

Ainsi, il sera loisible aux préfet·es de prendre des interdictions administratives de manifester sur tout le ter-



ritoire et pour une durée d'un mois, contre des personnes qui n'ont absolument commis aucune infraction.

Seule une suspicion de trouble à l'ordre public suffit pour prendre une telle mesure d'interdiction administrative : dérive d'un État sécuritaire !

Le fichage généralisé des manifestant·es sera possible puisque les personnes sous le coup d'une interdiction administrative ou judiciaire de manifester seront fichées au Fichier des personnes recherchées (FPR).

Les violences policières massives qui ont fait des dizaines de blessé·es ces dernières semaines ne doivent pas empêcher d'étager les mobilisations. C'est la seule façon de faire reculer ce gouvernement.

Pour la FERC-CGT, une société qui frappe ses jeunes, qui frappe ses citoyen·nes, est une société à la dérive, malade.

300 cas avérés de violences policières, au moins 2000 blessé·es : depuis le début du mouvement des « Gilets Jaunes », la violence policière est particulièrement importante. Le nombre de mutilé·es et de blessé·es chez les manifestant·es est plus important qu'en 1968 !

La jeunesse est aussi victime de ces violences. Ainsi, samedi 2 février 2019, alors qu'il participait à la manifestation en soutien aux mutilé·es et aux blessé·es, Louis Boyard, président de l'UNL, a été blessé. Il n'est pas innocent, dans une démocratie, que le président du principal syndicat lycéen soit pris pour cible physiquement lors d'une manifestation.

Cette répression tient lieu de politique pour un gouvernement sombrant dans le discrédit général et, par-là, ce sont les libertés démocratiques qui sont mises en danger.

Déjà, durant les mobilisations contre la loi Travail, la CGT avait dénoncé les limitations drastiques au droit de manifester (fouilles, contrôles, périmètres de sécurité) ainsi que les violences qui s'abattaient contre les citoyen·nes, les militant·es syndicaux et politiques, visant à brider toute contestation. Ces dérives du pouvoir sont inacceptables dans un État de droit, pays des droits de l'homme ! Mais elles perdurent !

Depuis maintenant plusieurs semaines, le gouvernement n'entend pas les revendications légitimes du mouvement populaire et spontané des « Gilets Jaunes » et de la mobilisation des syndicats de salarié·es, de lycéen·nes et d'étudiant·es. Bien au contraire, en déployant une escalade de la violence, l'État manque

à son devoir de protection des citoyen·nes et des manifestant·es.

La FERC-CGT, allant dans le sens de la CGT et de la Ligue des Droits de l'Homme qui ont saisi le Conseil d'État, exige la levée de toutes les mesures portant atteinte au droit à manifester, l'abandon et l'interdiction de toutes les armes dites non-létales mais dont l'utilisation conduit à des mutilations ou à des décès (telles que les « Flash Balls » et les grenades de désencerclement) et que la lumière soit totalement faite sur les chaînes de commandement responsables des violences policières ayant abouti à des blessures de manifestant·es.

Une nouvelle loi attaquant la liberté de manifestation vient d'être votée, mettant en danger nos libertés démocratiques.

Adoptée à l'Assemblée nationale à marche forcée, sans réel débat parlementaire, ayant été tricotée et détricotée, ayant fait l'objet de vives critiques et alertes de la part de nombreuses organisations syndicales, politiques et associatives défendant les droits de l'Homme, cette loi liberticide met en place un véritable arsenal répressif dangereux pour une démocratie et un État de droit.

Ainsi, il sera loisible aux préfet·es de prendre des interdictions administratives de manifester sur tout le territoire et pour une durée d'un mois contre des personnes qui n'ont absolument commis aucune infraction.

Seule une suspicion de trouble à l'ordre public suffit pour prendre une telle mesure d'interdiction administrative ; dérive d'un État sécuritaire !

Le fichage généralisé des manifestant·es sera possible puisque les personnes sous le coup d'une interdiction administrative ou judiciaire de manifester seront fichées au Fichier des personnes recherchées (FPR).

Les violences policières massives qui ont fait des dizaines de blessé·es ces dernières semaines ne doivent pas empêcher d'élargir les mobilisations. C'est la seule façon de faire reculer ce gouvernement.

Pour la FERC-CGT, une société qui frappe ses jeunes, qui frappe ses citoyen·nes, est une société à la dérive, malade.